Procès-Verbal

Commission Régionale d'Appel Règlementaire

RELEVE DE DECISION

AUDITION DU 28 JANVIER 2020

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football :

Présents : Daniel MIRAL (Président), Paul MICHALLET (secrétaire), Pierre BOISSON, Christian MARCE, André CHENE, Jean-Claude VINCENT, Alain SALINO, Serge ZUCCHELLO, Raymond SAURET, Roger AYMARD et Bernard CHANET.

Assiste : Manon FRADIN.

DOSSIER N°18R : *Appel du C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON en date du 14 janvier 2020 contre une décision prise par la Commission Régionale des Règlements, lors de sa réunion du 06 janvier 2020, ayant considéré la réserve déposée par le club appelant comme étant irrecevable sur le fond et décidé de conserver le score acquis sur le terrain.*
Rencontre: C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON / A.S. ST PRIEST (U16 Régional 1 Poule A du 15 décembre 2019).

La Commission Régionale d'Appel,

- **Met le dossier ci-dessous en délibéré.**

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.